DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023.12.67

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION: 7 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés: Mme et MM. Gaëlle RAYNAUD, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a été informé par le Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-saône que le titre n°89 émis en 2022 ne peut être recouvré pour cause de liquidation judiciaire de la société Vignobles Beaujolais.

Il demande en conséquence l'allocation en non-valeur de ce titre d'un montant de 717.95€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur le titre qui avait été émis pour un montant de 717.95€.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Jacky MENICHON

Rhône

La secrétaire, Christiane PESCE